

---

# L'AIDE AUX ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ : QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES À TRAVERS LES TEXTES OFFICIELS DE 1880 À 1970

Jean-Paul DELAHAYE

*Cela fait bien longtemps que l'aide aux élèves, quel que soit le nom qu'on lui donne, fait l'objet de préconisations ministérielles.*

*L'évocation de la période 1880-1970<sup>1</sup> permet d'observer qu'en réalité, sous des noms différents, ce sont les mêmes dispositifs qui sont décrits, depuis toujours, par les textes officiels. Disons que le constat, de ce point de vue, est malheureusement sans équivoque: l'histoire des politiques scolaires met en évidence à la fois une volonté ancienne et continue de la part du ministère de réellement aider les élèves, et une mise en œuvre généralement médiocre de la part de ce même ministère.*

## **Au XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle : la “conférence” pour venir en aide aux élèves**

### *La séparation de l'enseignement et de l'aide aux élèves*

Il faut relever ce point essentiel dans l'histoire de notre enseignement secondaire: les professeurs ne sont pas naturellement en charge de l'aide aux élèves en dehors de la classe. Pour effectuer cette tâche, les lycées du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont à leur disposition des personnels spéciaux qui ont la charge de l'encadrement des élèves en dehors des séances ou des “classes” comme on disait alors, prises en charge par les professeurs: il s'agit de répétiteurs, de professeurs adjoints ou autres maîtres d'études.

D'ailleurs, au tout début de la Troisième République, l'aide aux élèves telle qu'on l'entend aujourd'hui n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Ainsi, en 1880, on pense que les élèves qui ne suivent pas dans “l'enseignement classique” doivent quitter le lycée car ils sont “un embarras” pour le maître, un “mauvais exemple” pour leurs camarades, un “élément de gêne” et une “entrave” pour les classes. Jules Ferry publie à ce sujet une circulaire le 28 septembre 1880 qui

---

*1. Pour une approche plus complète du sujet, on peut lire notre article “Une longue histoire” dans le numéro hors série numérique des Cahiers Pédagogiques, Aider et accompagner les élèves dans et hors de l'école, n° 22, février 2011, p. 79 à 89.*

---

ne fait pas de sentiment à l'égard des élèves qui éprouvent des difficultés: *“Les professeurs se plaignent généralement d'avoir à subir des élèves mal préparés, hors d'état de suivre avec fruit les exercices de la classe, et qui sont un embarras pour le maître, un mauvais exemple pour leurs camarades. Au moment où de sérieux efforts sont tentés pour coordonner et restaurer l'enseignement classique, il est plus nécessaire que jamais que les familles soient exactement renseignées sur les véritables intérêts de leurs enfants. Les examens de passage devront avoir lieu dans la semaine qui suivra la rentrée; tous les élèves y seront soumis. Le proviseur décidera de l'admission ou du rejet d'après l'ensemble des notes. Sous aucun prétexte, il ne devra consentir à placer l'élève dans un cours dont il ne tirerait aucun profit et où il ne pourrait qu'entraver la marche régulière de l'enseignement. Les examens de passage, sérieusement pratiqués, rendent de réels services à l'enseignement des lycées et collèges; ils stimulent les enfants; ils dégagent les classes d'un élément de gêne et d'affaiblissement, en dirigeant vers de nouvelles voies les esprits qu'on aurait voulu contraindre à suivre malgré eux un enseignement qui ne leur convient pas.”*<sup>2</sup>

Mais, principe de réalité oblige, il faut tout de même s'occuper des élèves “faibles” comme on qualifiait à l'époque les élèves en difficulté. Ainsi, en 1909, on précise les missions des répétiteurs des lycées et collèges et des professeurs adjoints: *“D'abord, les suppléances; puis les heures d'enseignement régulier; enfin, les conférences complémentaires aux élèves faibles, sous la direction du professeur de la classe [qui] constituent un excellent moyen de relever le niveau des études dans les classes composées d'éléments de force inégale; et elles sont une partie essentielle de la fonction de professeur adjoint. J'appelle sur ce point, votre attention d'une manière toute spéciale.”*<sup>3</sup>

Cette séparation non satisfaisante des tâches d'enseignement et d'aide est régulièrement remise en cause dès cette période.

Si l'on prend, par exemple, les déclarations de Léon Bourgeois devant la commission Ribot de la fin du siècle, telles qu'elles sont rapportées dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, de Ferdinand Buisson, on observe que certains responsables voudraient que les enseignants prennent davantage de responsabilités dans l'aide aux élèves: *“Nous avons mis en deux catégories distinctes le professeur et le répétiteur. Chacun d'eux, précisément à cause de cette séparation réglementaire, considère l'autre, je me garderai bien de dire comme un ennemi, mais comme une personne inconnue, étrangère, n'ayant rien à faire dans son service à lui. Ne devraient-ils pas, au contraire, se considérer comme des collègues étroitement associés pour l'éducation des enfants?”*

2. Circulaire citée dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, sous la direction de Ferdinand Buisson, édition 1911, article “Lycées et collèges”.

3. Circulaire relative aux répétiteurs des lycées et collèges et aux professeurs adjoints du 13 septembre 1909, BAMIP n° 1896, 15 septembre 1909, p. 799-800.

*J'admettrais que le professeur pût et dût même, dans certains cas, prendre des enfants en dehors de la classe et les faire travailler.*"<sup>4</sup>

***La réforme de 1890 : première tentative de réduction des horaires et de prises en charge par les enseignants de l'aide aux élèves***

Un peu avant, en 1890, on avait essayé de libérer du temps d'enseignement pour permettre aux enseignants de prendre toute leur part dans l'aide aux élèves. C'est la circulaire relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges, du 7 juillet 1890, signée de Léon Bourgeois lui-même qui tente d'engager le processus<sup>5</sup>.

Dans un paragraphe intitulé "*Exercices pratiques rendus possibles par la réduction de la durée des classes*", (les classes passent en effet de deux heures à une heure et demie ou une heure), il est dit que la "*partie du temps ainsi économisée sur la classe régulière sera restituée par les professeurs aux divers enseignements, sous forme de conférences, d'interrogations, de direction pratique du travail.*"<sup>6</sup>

On aura compris que le terme "conférence" signifie ici un moment de travail en petits groupes d'élèves<sup>7</sup>.

Cette première tentative d'associer les enseignants à l'aide aux élèves dans le second degré n'aura pas de suite. On effectue un nouvel essai en 1923 pour la classe de sixième, tentative qui ressemble fort aux trois heures dites "libres" des premiers temps du collège unique. La "conférence" qui s'appelle alors "direction de travail" s'inscrit dans une journée de "cours et d'enseignement" qui ne devrait comporter que cinq heures pour les élèves de sixième.

*"Art 4. Chaque semaine, dans la classe de sixième, deux heures et demie sont consacrées à des séances de direction et de contrôle du travail des élèves, d'après l'horaire suivant: Lettres, une heure; Langue vivante: une heure; Sciences naturelles, une demi-heure. Les élèves sont réunis tous ensemble ou distribués par groupes suivant l'effectif de la classe. Dans les classes de moins de dix élèves, la durée de ces séances est réduite de moitié et répartie dans le cours de*

---

4. Léon Bourgeois, cité dans le Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, sous la direction de Ferdinand Buisson, édition 1911, article "Lycées et collèges".

5. On en lira de larges extraits dans le "Cabinet de curiosités" en fin de numéro.

6. Circulaire relative à l'emploi du temps, à l'éducation physique et à l'hygiène dans les lycées et collèges, du 7 juillet 1890, BAMIP n° 913 du 12 juillet 1890.

7. Selon le dictionnaire de Littré, une conférence est à l'époque une "action de traiter d'un objet quelconque entre deux ou plusieurs", ou "une réunion où les jeunes étudiants s'exercent à la discussion" ou encore une "sorte de leçons familières que donne un professeur". On dirait aujourd'hui qu'il s'agit de mettre en place de l'accompagnement personnalisé, pour soutenir les élèves faibles et approfondir avec les autres, pour regrouper temporairement les élèves en groupes de niveau, etc. En langage de 1890, la question décapante posée par le courageux Léon Bourgeois est: et si les enseignants eux-mêmes devenaient les répétiteurs de leurs propres élèves?

---

*l'année selon des instructions spéciales. Les séances de direction de travail sont facultatives pour les élèves.*"<sup>8</sup>

En 1931 encore, on essaye tout à la fois de faire travailler ensemble les professeurs et de freiner l'inflation horaire: *"Avant tout peut-être convient-il de rappeler que les professeurs de nos lycées et collèges ne sont pas des spécialistes donnant, chacun de leur côté, un enseignement indépendant, mais des collaborateurs appelés à une œuvre commune, et poursuivant un résultat d'ensemble. La coordination des diverses disciplines pendant une même année scolaire, la coordination des enseignements d'une même discipline d'une année sur l'autre et pendant tout le cours des études, telle est la double condition d'une culture secondaire efficace et vraiment éducative. [...] Il convient de réduire le plus possible les tâches imposées aux élèves en dehors de la classe. [...] Cette conception quantitative est une illusion manifeste et une profonde erreur pédagogique, une des causes principales de ce surmenage dont on s'est tant plaint ces dernières années."*<sup>9</sup>

## **Le travail dirigé après la Libération, levier pour la rénovation pédagogique**

### ***Le travail dirigé par le professeur et les méthodes actives dans les classes nouvelles***

Les premières circulaires publiées après la Libération font le choix résolu de la pédagogie active. La circulaire du 16 novembre 1944 le dit tout net: *"le travail dirigé par le maître et réalisé sous ses yeux doit devenir un élément fondamental de l'activité pédagogique. Il se substituera en grande partie aux préparations et aux exercices faits à la maison; surtout il permettra l'application normale des méthodes actives qui doivent pénétrer de plus en plus l'enseignement."* Et la circulaire de poursuivre: *"Les dures circonstances actuelles peuvent ainsi être l'occasion d'une véritable rénovation de certaines méthodes pédagogiques qui dissociaient à l'excès le travail fait en classe et le travail fait à la maison. Il s'agit d'intégrer l'une dans l'autre, c'est-à-dire de combiner étroitement au cours de la classe même l'enseignement et l'exercice d'application. C'est par l'emploi de ces méthodes que l'on arrivera à faire effectuer pratiquement en classe l'essentiel du travail de l'élève et à limiter la journée scolaire dans le premier cycle à l'horaire fixé par les arrêtés."*<sup>10</sup>

La circulaire de 1945 qui institue les nouvelles sixièmes apporte une précision essentielle: *"Il s'agit donc d'individualiser*

8. Arrêté du 3 août 1923 concernant les horaires et les programmes de l'enseignement secondaire (classe de sixième), BAMIP n° 2518 du 15 août 1923) p. 169.

9. Instructions relatives aux modifications des horaires et des programmes de l'enseignement secondaire (arrêtés des 23 septembre 1930 et 30 avril 1931) (BAMIP n° 2686 du 1<sup>er</sup> juin 1931, p. 585 et s).

10. Circulaire du 16 novembre 1944, BOEN n° 7 de 1944, p. 354.

*les méthodes dans des conditions telles qu'aucun enfant ne perde sa chance de devenir ce qu'il peut être. Tandis que l'enseignement du premier degré cherche chez le petit écolier les automatismes mentaux indispensables, le second degré doit être organisé de telle manière que, "à la limite, ne soit négligée aucune possibilité, aucune aptitude, consciente ou inconsciente de l'être individuel."* On organise le temps scolaire en conséquence: le matin matières de base, *"les après-midi seront consacrés aux activités pratiques et artistiques ainsi qu'à l'éducation physique et sportive"* et aussi *"l'après-midi sera surtout consacré à permettre aux professeurs d'entreprendre une étude systématique de chaque cas individuel et pour permettre d'éprouver celles des facultés mentales des élèves auxquelles l'enseignement général ne fait pas normalement appel."*<sup>11</sup>

Dans les 4<sup>e</sup> nouvelles, le "travail dirigé" se réalise par "groupes de moins de 15 élèves. Il ne s'agit pas seulement d'initier au travail personnel; il faut aussi contrôler l'assimilation, vérifier l'acquis, grouper parfois les retardataires, encourager les lectures et les recherches des élèves les plus avancés; c'est un travail de mise au point pour l'élève et pour la classe. Ces heures de travail dirigé sont mises à la disposition du maître qui peut y convoquer les élèves ou les en dispenser selon qu'il le juge nécessaire."<sup>12</sup> En mathématiques, par exemple, *"La séance de travail dirigé donnera au maître de grandes facultés pour organiser et pour réaliser effectivement l'apprentissage du travail intellectuel qui reste l'essentiel de sa tâche: apprendre aux élèves à apprendre, à comprendre, à mettre en œuvre raisonnablement et utilement les connaissances acquises. C'est au cours de cette heure que trouveront normalement place l'étude méthodique d'exercices et de problèmes, la préparation des devoirs, la correction des travaux écrits. Selon les circonstances, la classe sera réunie tout entière ou sera divisée en groupes; l'organisation doit rester très souple, elle devra être modifiée suivant la force et les progrès des élèves, suivant l'état d'avancement du cours, suivant la nature des questions traitées. Bien préparée et bien employée, cette heure de travail dirigé permettra au professeur de connaître un à un ses élèves, de discerner le caractère et les moyens de chacun, de les guider efficacement dans la difficile période des débuts en mathématiques."*<sup>13</sup>

Au moment de la disparition des classes nouvelles en 1952, on tente, bien timidement, de généraliser le travail dirigé, mais sans grande volonté et surtout sans beaucoup de moyens. Le travail dirigé n'est plus dans le service des enseignants; il est payé, chichement, à l'heure effective. L'aide aux élèves est, de fait, devenue une variable d'ajustement budgétaire: *"Les chefs d'établissement sont autorisés à prévoir, dans chacune des classes de sixième et de cinquième, vingt heures effectives annuelles de travail dirigé. Elles*

---

11. Circulaire du 20 août 1945 "Nouvelle sixième", BO n° 42 du 23 août 1945, p. 3027.

12. Circulaire du 9 mai 1947 aux recteurs, BO n° 21 du 26 juin 1947, p. 598.

13. Note du 22 septembre 1947 BO N° 27 du 2 octobre 1947, 1008-1009.

---

*seront réparties entre les professeurs, sur proposition des conseils de classe. Elles fourniront à certains professeurs un moyen de prolonger leur enseignement en l'individualisant, surtout au profit des élèves qui en auraient le plus besoin. Elles seront rétribuées à l'heure effective au taux des suppléances éventuelles.*"<sup>14</sup>

### **À la suite de la réforme Berthoin, la relance du travail dirigé pour individualiser l'aide aux élèves**

La circulaire du 23 septembre 1960 généralise les travaux dirigés expérimentés dans les classes nouvelles en des termes et pour des objectifs qui sont très proches de notre accompagnement personnalisé d'aujourd'hui. Le verbe "aider" est d'ailleurs utilisé dans son acception actuelle. Il s'agit de "*favoriser l'action pédagogique en vue d'aider [l'enfant] à surmonter ses faiblesses, de favoriser l'observation de ses aptitudes. En aucun cas, ces séances ne seront transformées en classes supplémentaires... [ni en] simple étude surveillée. Le maître y tiendra un rôle actif. À l'affût de toute défaillance, il interviendra immédiatement pour fournir l'indication qui donnera un nouvel élan à sa recherche. Il paraît acquis que nombre d'échecs scolaires sont imputables à une mauvaise méthode de travail. [...] Un petit nombre d'élèves permettra en outre au maître d'individualiser son enseignement, de contrôler les connaissances acquises, de proposer des exercices différents selon les besoins de chacun, d'adapter sa méthode aux démarches des divers esprits, de susciter des questions.*

*Les travaux dirigés sont en outre irremplaçables pour l'observation de l'enfant [...] On voit l'importance de la contribution que les travaux dirigés peuvent apporter à l'orientation.*"

Mais l'individualisation de l'enseignement pose des problèmes aux professeurs du second degré. Des dérives ou des contresens sont rapidement constatés. Une circulaire le constate avec une certaine franchise en 1962: "*nombre de maîtres ont été troublés par l'apparente ambiguïté de ce travail nouveau, spécialement pour l'étude du français. [...] Les classes<sup>15</sup> ordinaires ne permettent guère, après la correction générale, le redressement individuel d'un exercice de dictée ou de rédaction. Selon une méthode à trouver par le maître, qui s'inspire toujours des difficultés du moment, les travaux dirigés vont offrir à chaque élève le loisir de mettre au point son orthographe et ses réponses afin de ressaisir lui-même, dans sa forme comme dans son mouvement, la pensée de l'auteur...*" Il est à nouveau précisé que le but des études dirigées est "*d'alléger et d'éclairer le travail à la maison, d'observer et de guider l'effort personnel des élèves, de leur donner une méthode de travail. En*

14. Circulaire du 30 mai 1952 BO 22 du 65 juin 1952.

15. C'est sans doute ici dans un texte officiel récent une des dernières occurrences de la "classe" au sens ancien du terme, c'est-à-dire comme un moment où l'enseignant fait plus "classe" que "cours", le moment de classe comportant en principe des activités diversifiées : le cours magistral certes, mais aussi des moments d'interrogation, d'exercices collectifs ou individuels avec leurs corrections.

*aucun cas elles ne seront transformées ni en classes supplémentaires ni en simples études surveillées*”. Le petit nombre d’élèves accueillis dans les travaux dirigés devant permettre en principe à l’enseignant “*d’individualiser son enseignement, d’observer la façon dont chaque enfant aborde et conduit son effort, les difficultés qui l’arrêtent.*” En donnant des conseils pédagogiques très concrets, la circulaire demande notamment aux professeurs de “*surmonter la peur du silence. Le travail dirigé est par nature une activité silencieuse. Il exige pourtant la présence du maître auprès de chaque enfant, chose aisée puisque l’effectif est d’environ quinze élèves: une bonne disposition matérielle de ceux-ci, devant soi ou autour de soi, différente de la disposition habituelle de la classe, permettra le dialogue confidentiel où le maître, saisissant les difficultés que chacun rencontre, aide à les surmonter.*”<sup>16</sup>

C’est par une dernière citation, extraite d’une circulaire de relance du travail dirigé en 1969, que nous concluons ce très rapide rappel historique. “*Le travail dirigé, du fait de l’effectif réduit des groupes, donne au maître une connaissance plus complète de l’élève et facilite ainsi l’adaptation pédagogique de son enseignement aux individualités. Surtout, il permet au maître, qui dirige avec attention et précaution le travail de ses élèves, de développer en chacun d’eux des attitudes et des méthodes; il conduit, peu à peu, chaque élève à l’acquisition de méthodes personnelles de travail; là est sans doute le but essentiel du travail dirigé tel que nous le concevons. [...] Les différences profondes qui existent entre les individus, dans le caractère, les intérêts, les formes d’intelligence, les acquisitions antérieures, la résistance physique, le rythme de travail... font apparaître comme une gageure la méthode qui consiste à les négliger. Ne jamais tenir compte de ces différences, c’est finalement enseigner pour l’élève moyen, ce qui ne satisfait ni les plus rapides ni les moins rapides, ni les plus doués, ni les moins doués; c’est condamner à coup sûr à l’échec et au sentiment d’impuissance les moins aptes et les plus lents.*”<sup>17</sup>

Viendront ensuite, et l’histoire en est davantage connue, les pédagogies de “soutien” et, à partir de 1977, les aides sous des formes diverses (études dirigées, remise à niveau, consolidation), puis encore les modules en lycée en 1992, l’aide individualisée en 1999, l’accompagnement personnalisé aujourd’hui... Faute de mise en œuvre pérenne et efficace, les textes ministériels, tel Sisyphe, répètent finalement toujours la même chose avec des mots différents. À quand la prochaine circulaire sur l’aide aux élèves?

Jean-Paul DELAHAYE  
*Historien des politiques scolaires*  
Professeur associé à l’Université Paris 5-René-Descartes

---

16. Circulaire du 30 mars 1962, BOEN n° 16 du 16-04-62.

17. Circulaire du 25 août 1969, BOEN n° 33 du 4 septembre 1969, p. 2797.

---

